

**Zeitschrift:** Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger  
**Herausgeber:** Organisation des Suisses de l'étranger  
**Band:** 31 (2004)  
**Heft:** 2

**Artikel:** Votations : réduction des impôts pour les uns, démantèlement social pour les autres  
**Autor:** Lenzin, René  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-912192>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 22.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# Réduction des impôts pour les uns, démantèlement social pour les autres

*Le 16 mai, le peuple suisse se prononcera sur un ensemble de mesures de réduction des impôts, la 11<sup>e</sup> révision de l'AVS et une augmentation de la TVA en faveur des œuvres sociales.*

RENÉ LENZIN

**IL Y A LONGTEMPS** que les passions ne se sont plus déchaînées à ce point lors d'une campagne de votation. Les deux vainqueurs des élections de l'automne dernier au Conseil national, en particulier – l'Union démocratique du centre (UDC) et le camp rouge-vert –, y voient une épreuve de force. Selon l'UDC, «le peuple suisse a l'occasion de corriger la politique d'impôts lourds et de consolidation des œuvres sociales des quinze dernières années». Quant aux socialistes, ils craignent «la rénovation néolibérale de la Suisse».

Le «paquet fiscal» et la 11<sup>e</sup> révision de l'assurance-vieillesse et survivants (AVS) remettent sur le tapis deux dossiers essentiels de la législature écoulée, parce que le référendum a été saisi contre eux. Nombreux sont les politiciens et observateurs qui y voient un test pour le nouveau Parlement et le Conseil fédéral recomposé: jusqu'où la politique peut-elle s'écarter du traditionnel compromis helvétique? Le peuple approuvera-t-il des solutions apparemment intransigeantes, du moins aux yeux de la gauche? Etant donné la polarisation accrue depuis les élections, cette votation semble avoir une portée qui dépasse les simples questions à trancher.

## Décharger les familles

Le Conseil fédéral a approuvé son paquet fiscal en 2001. Il se compose de trois volets si bien soudés par le Parlement que les ci-



La charge fiscale des familles devrait être allégée par le relèvement des déductions pour enfants.

toyens doivent les accepter ou les rejeter en bloc. Les mesures concernant le droit de timbre ne sont pas contestées. Pour préserver la compétitivité de la place financière suisse, le Parlement a déjà exempté du droit de timbre les investisseurs institutionnels étrangers, par un arrêté urgent du début de 2001. La mesure doit désormais être inscrite dans le droit ordinaire, avec l'addition de nouveaux allègements en matière de capital-risque. Elle entraîne une baisse des recettes fiscales de 310 millions de francs par an.

La véritable raison du paquet fiscal est cependant l'imposition des familles. Parce qu'en Suisse, les couples mariés sont taxés collectivement, ils sont défavorisés par rapport aux couples non mariés si les deux partenaires travaillent, à cause du barème progressif des impôts. Le «splitting partiel» élimine cette injustice: les revenus des conjoints continuent à être additionnés, mais sont imposés à un taux réduit de 1,9. Le Conseil fédéral et les Chambres veulent en outre décharger encore les familles en rele-

vant notablement les déductions pour enfants. Ces mesures auront pour conséquence que 36% des contribuables ne paieront plus d'impôt fédéral direct, contre 17% actuellement. Parmi les contribuables effectifs restants, les allègements profitent le plus aux familles avec enfants. Toutefois, la progression fait que les hauts revenus bénéficient d'un allègement en francs supérieur à celui des bas revenus. La diminution des recettes fiscales est ici de 1,2 milliard de francs par an.

Le troisième volet concerne l'imposition des personnes possédant leur logement. Ces propriétaires ne devront plus ajouter la valeur dite locative à leur revenu, mais ne pourront plus déduire non plus les intérêts de leurs hypothèques. Ce changement de système coûtera cependant cher au fisc, car le Parlement l'a étoffé de déductions d'entretien élevées et d'incitations fiscales pour encourager les acquisitions de logement. Ces faveurs ont suscité l'ire des cantons, obligés de s'aligner. La perte fiscale serait en effet de 1,1 milliard pour eux, contre 480



millions pour la Confédération (impôt fédéral direct). Pour la première fois dans l'histoire de l'Etat fédéral, onze cantons ont donc saisi le référendum, alors que huit auraient suffi.

A part cela, un comité rouge-vert estimant le paquet fiscal antisocial a récolté lui aussi les signatures nécessaires pour un référendum populaire. Le paquet fiscal est soutenu en revanche par l'UDC, le Parti radical-démocratique (PRD) et le Parti démocrate-chrétien (PDC).

### Consolidation de l'AVS

Le tableau est le même en ce qui concerne la 11<sup>e</sup> révision de l'AVS: syndicats, PS et Verts ont lancé le référendum contre un projet soutenu par le PDC, le PRD et l'UDC. L'objectif primordial de la révision est de consolider l'assise financière de l'AVS. La révision relève l'âge de la retraite des femmes à 65 ans à partir de 2009 et l'adapte ainsi à celui des hommes. La rente de veuve est désormais limitée aux veuves avec enfants ou adolescents en formation et est réduite au profit de rentes d'orphelin supérieures. Cette disposition ne sera appliquée toutefois qu'après un délai de transition et ne concerne pas les rentes actuelles. Troisième mesure pour abaisser les coûts: le rythme d'adaptation des rentes passe de deux à trois ans. Ces mesures cumulées ont pour effet d'économiser 900 millions de francs par an.

Enfin la révision développe la retraite à la carte. La retraite peut désormais être non seulement repoussée de cinq ans au plus, mais aussi avancée de trois ans. La retraite anticipée est donc autorisée à partir de 62 ans (rente complète) ou de 59 ans (demi-rente). La rente est cependant réduite en fonction d'un facteur actuariel qui augmente selon la durée de la retraite anticipée. Le Conseil fédéral souhaitait modérer cette réduction pour les bas revenus, ce qui aurait coûté 400 millions de francs de plus par an, mais le Parlement y a renoncé après un âpre débat. C'est cette décision qui a motivé le référendum.

### Relèvement de la TVA

Le troisième objet soumis à votation est lié à la révision de l'AVS. Pour compenser les effets du vieillissement de la population sur le financement de l'AVS, gouvernement et Parlement veulent relever la TVA de 1%. D'après les calculs actuels, ce relèvement échoirait en 2009. En outre, 0,8% de TVA

supplémentaire serait prélevé pour l'assurance-invalidité, très déficitaire, mais ce dès 2005. Un point de TVA équivaut actuellement à quelque 2,2 milliards de francs. Les syndicats, la gauche, les Verts et le PDC soutiennent le relèvement des redevances en faveur des œuvres sociales, quoique sans grand enthousiasme. Les associations économiques, le PRD et l'UDC le rejettent – les deux premiers, parce qu'ils refusent les impôts «de réserve», l'UDC parce qu'elle refuse toute augmentation des impôts. 

Traduit de l'allemand.

### Votation fédérale

16 mai 2004

- Modification du 3 octobre 2003 de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (11<sup>e</sup> révision de l'AVS).
- Arrêté fédéral du 3 octobre 2003 sur le financement de l'AVS/AI par le biais d'un relèvement de la taxe sur la valeur ajoutée.
- Loi fédérale du 20 juin 2003 sur la modification d'actes concernant l'imposition du couple et de la famille, l'imposition du logement et les droits de timbre.

### Prochaines votations

26 septembre / 28 novembre

## Arrêt de l'immigration?

Les Démocrates Suisses (DS) ont déposé l'initiative populaire «Limitation de l'immigration en provenance d'Etats non membres de l'UE».

Cette initiative veut modifier les art. 121 et 197 (disposition transitoire) de la Constitution fédérale pour stopper l'immigration en provenance de régions d'une culture différente de la nôtre. Le principe serait que le nombre des immigrants ne pourrait excéder celui des personnes ayant quitté la Suisse

l'année précédente. Ne seraient pas pris en compte les Suisses de l'étranger, les personnes séjournant moins de douze mois en Suisse sous couvert d'une autorisation de séjour de courte durée, les ressortissants des Etats avec lesquels la Suisse a conclu des accords sur la libre circulation des personnes, les membres des services diplomatiques et consulaires et des organisations internationales.

BDK

### POLITIQUE / SESSION

## swissinfo: démantèlement maintenu

Dans le cadre du programme d'allègement des finances fédérales, le Conseil fédéral et les Chambres ont décidé en décembre dernier de réduire à 5 millions la contribution financière 2005 à swissinfo/Radio Suisse Internationale, qui est actuellement de 18 millions, et de la supprimer complètement pour 2006. swissinfo prévoit donc de licencier vingt-six de ses cent quarante collaborateurs. Au début, il avait même été question de trente-cinq licenciements.

Le Conseil national aurait eu la possibilité de revenir sur sa décision au cours de la session de printemps, lors du débat sur la nou-

velle loi concernant la radio et la télévision. Il avait en effet devant lui une motion qui aurait astreint la Confédération à assumer la moitié du budget de swissinfo. Mais il a décidé d'en rester à la disposition actuelle, qui stipule que la Confédération assume «en règle générale» 50% du budget.

Comme l'a déclaré au Conseil le ministre de la Communication, Moritz Leuenberger, le statu quo est ainsi maintenu: la Confédération reconnaît en principe ses obligations, mais la situation dépendra de l'état des finances fédérales. La loi passe maintenant au Conseil des Etats.

RL